



**SECURITE DE LA VOIE  
COMMUNALE  
D'ACCES AUX HAMEAUX  
SECTEUR DES TUNNELS  
Programme 2014**



**E X T R A I T**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2014/01

L'an deux mil quatorze, le quatorze février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André JOUANNY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04 février 2014

*PRESENTS* : MM. Alain RIVOIRON, Guy BERARD, Pascal SEVERAC, Pierre LEJEUNE, Florence GONON, Colette VENERA, Claudine CHABERT,

*ABSENTS* : François PINATEL, Laurent CONOR, Simone BERARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de sécurité réalisés en amont de la voie communale accédant aux hameaux, dans le secteur rocheux des tunnels.

En décembre 2013 les mauvaises conditions climatiques ont rendu le terrain instable : d'énormes blocs de pierre se sont décrochés de la paroi et ont arraché une partie du grillage de protection avant de s'écraser sur la route.

Aucune victime n'est à déplorer, au grand soulagement de la population, mais les dégâts sont importants et des travaux de réparation sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et du sentier de grande randonnée situé en contrebas de la voie communale.

Le coût total de la réparation des filets de protection (purge et grillage) s'élèverait à la somme HT de 4 360 € selon l'étude réalisée par l'entreprise Altitude Protection, 26150 Aix en Diois, et le service RTM de l'Isère.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de programmer des travaux de sécurité de la route communale, dans le secteur rocheux des tunnels,
- ✓ Sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère,
- ✓ Adopte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT.....	4 360 €
- Subvention du Conseil Général ..... 75 %	3 270 €
- Fonds libres de la Commune..... 25 %	1 090 €
- ✓ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

